

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 48 (1944)

Artikel: A propos d'armoiries jurassiennes
Autor: Mettler, Ern.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-684800>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A PROPOS

D'ARMOIRIES JURASSIENNES

Le problème des armoiries des districts et des communes de nos contrées jurassiennes occupa les esprits bien des années, sans avoir jamais trouvé la bonne solution.

Alors que, imperturbables, s'étalent au fronton de l'Hôtel de Ville de Berne les écussons fantaisistes attribués arbitrairement aux districts en 1821, apparaissaient chez nous, peu à peu, isolés, puis toujours plus nombreux sur les bannières de nos sociétés, dans la décoration de fête des villes et villages lors de concours de tir, de gymnastique, de festivals des fanfares et des chorales, voire dans les cérémonies officielles, le basilic d'Ajoie, les six montagnes blanches de Delémont, le miroir sur fond or de la Montagne. Ce qui ne fut pas toujours au goût de chacun, puisqu'une controverse, assez vive parfois, vit le jour, qui mit en présence deux thèses. L'une voulait que fussent conservés les écussons imposés en 1821, parce que cent vingt ans d'exposition en frise sur le premier bâtiment de l'Etat auraient créé une tradition. La seconde, née dans le Jura, soutenue chez nous, par tous ceux qui, sans distinction de situation sociale, de religion ou de politique, sont épris du passé et de vraie tradition, demandait la reprise des armes des anciens bailliages, témoins d'une histoire autonome séculaire. Défendue avec ténacité, cette deuxième thèse fit si bien son petit bonhomme de chemin que, le 31 octobre 1944, le Conseil d'Etat du canton de Berne, sur la proposition de la commission plénière des armoiries cantonales, homologuait le nouveau blasonnement des armoiries des sept districts tel qu'il avait été établi par la commission jurassienne. Cette sage décision, prise après examen approfondi des faits historiques et héraldiques militant pour ou contre les projets soumis, tenant compte aussi des vœux des populations intéressées, mettait un point final à la querelle des armoiries en dotant nos districts d'armoiries exactes et définitives.

En fait, qu'est-ce que la *Commission des armoiries* ? Pourquoi et comment fut-elle fondée ? Quel est son but ? Nous tâcherons de l'exposer brièvement dans les lignes qui suivent :

Lorsqu'eut lieu la transformation si réussie de l'Hôtel de Ville, ...pardon — noblesse oblige, — de l'Hôtel du Gouvernement, on crut généralement chez nous qu'une rénovation « historique et héraldique » des armes de nos districts se ferait, et ce d'autant plus que les dirigeants de l'Armorial jurassien avertis avaient, pensions-nous, entrepris toutes les démarches utiles à cet effet auprès des offices compétents. Ces démarches eurent-elles lieu ? Nous l'ignorons. Mais nous savons que la direction des travaux de rénovation n'en tint pas compte, puisqu'un beau jour nous apprîmes qu'au nouveau fronton les districts, à une exception près, seraient une réplique des anciens écussons. Emotion compréhensible dans le camp des « revisionnistes ». Immédiatement ils se mirent en branle, amorçant des démarches qui aboutirent à une consultation de MM. les préfets du Jura, auxquels furent soumis les projets établis par la direction des travaux du Rathaus. Un délai assez court, fixé par la chancellerie d'Etat à fin novembre 1941, était prévu pour les réponses. Toutes rentrèrent avant cette date. Nous les résumons succinctement :

M. le préfet de Courtelary demandait que l'on conservât les armoiries actuelles aux feuilles de tilleul. (Plus tard, un groupe d'Ergueliens proposa de reprendre les armes de l'Erguel). Celui de Delémont, se rapportant à une étude de M. le Dr André Rais, recommandait la reprise des armes de la ville et de l'ancienne seigneurie, qui toutes deux suivaient sous l'ancien régime, la même bannière à la crosse et au mont de six coupeaux d'argent ; pour les Franches-Montagnes, M. le préfet, se basant sur les recherches et projets de M. le professeur Paul Bacon, préconisait le miroir d'argent rond sur fond or des Murival ; Laufon et Moutier s'en tenaient au statu quo ante, les armoiries étant une réplique des anciennes bannières de la ville de Laufon et de la Prévôté de Moutier-Grandval ; à Porrentruy, M. le vice-préfet, après consultation du comité de la section du district de la Société jurassienne d'Emulation et d'autres personnes compétentes, soutenait la reprise des armoiries de l'ancien bailliage d'Ajoie, d'après un projet établi par M. E. Mettler ; quant à la Neuveville, elle désirait conserver ses armoiries vieilles de plusieurs siècles.

Mais, pour des raisons qui nous échappent, crainte peut-être de n'être pas prêt pour l'inauguration du bâtiment ou causes plus profondes que nous ignorons, le résultat de la consultation ci-dessus, en dépit de promesses officieuses, resta lettre morte. L'on se trouva ainsi devant le fait accompli. Tout était à recommencer ! Le Comité central de l'Emulation, d'autres personnes s'intéressant à la refonte des anciens blasons, se mirent en campagne pour la seconde fois. Les démarches auprès de M. le Conseiller d'Etat jurassien H. Mouttet, directeur des affaires communales, profondément attaché à notre histoire, à nos traditions, partisan de la première heure d'une mise

au point héraldique et historique exacte des blasons de nos districts et de nos communes, aboutirent à la formation d'une commission cantonale des armoiries.

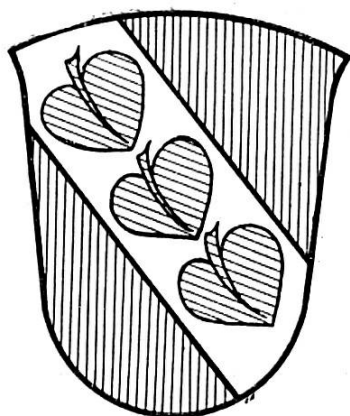
Créée le 30 mars 1943 par arrêté du Conseil-Exécutif, cette commission travaille en toute indépendance. En font partie, M. le Dr. Rod. de Fischer, archiviste de l'Etat, qui la préside, MM. le Dr. J. O. Kehrli, juge à la Cour d'Appel, vice-président, Christ. Lerch, fonctionnaire des archives, secrétaire, Max Egger, architecte cantonal, Paul Bœsch, peintre héraldiste, tous à Berne ; le Dr. h. c. Gustave Amweg, ancien professeur à Porrentruy et Emile Mettler, fonctionnaire à Berne. M. Schneiter, secrétaire de Direction, y représente la Direction des affaires communales. MM. Amweg et Mettler, nommés sur les propositions du Comité central de la Société jurassienne d'Emulation, sont chargés des questions jurassiennes. S'étant adjoint M. le Dr. André Rais, archiviste à Delémont, nommé depuis membre définitif de la Commission plénière, ils forment la sous-commission jurassienne que présida M. Amweg. Pour remplacer ce dernier, décédé subitement en février 1944, le Gouvernement appela M. Ch. Ed. Gogler, maître de dessin à Saint-Imier. M. Mettler prit la direction du groupe jurassien. La sous-commission jurassienne opère en toute indépendance ; elle n'a subi et ne subira aucune pression, aucune influence, d'où qu'elle vienne. Elle conduit ses enquêtes, fait ses recherches, ses propositions en toute liberté ; celles-ci sont toujours bien mûries et accompagnées des justifications nécessaires. Le président de la commission, M. de Fischer, archiviste, s'est toujours montré très compréhensif envers le Jura, soutenant en toutes circonstances les revendications, les projets, les propositions des délégués jurassiens.

La méthode de travail de la Commission cantonale se présente sous deux aspects : elle siège en séance plénière — c'est-à-dire les deux commissions, celle de l'ancien canton et celle du Jura, réunies — pour reviser les armoiries du canton et des districts.

Ainsi elle a soumis au Gouvernement, en vue d'homologation, le blasonnement suivant pour les armoiries du canton : *de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, lampassé et armé de gueules.*

Pour les districts jurassiens, les projets de blasonnement que la commission plénière a fait siens émanent complètement de la sous-commission jurassienne tels que les a établis le soussigné.

Les voici :



Courtelary,

*de gueules à la bande d'argent chargée
de trois feuilles de tilleul de sinople.¹⁾*

Justification :

Les feuilles doivent être de sinople, afin d'éviter toute confusion avec les communes de Courtelary et Tramelan. On les trouve parfois de gueules sur d'anciens dessins, entre autre sur le petit panneau peint vers 1818-1820 qui est dans le bureau du président du tribunal à Courtelary.

Origine :

Blason de la famille de Compagnet, Alard ou Haller de Courtelary, d'après les armoiries d'Ulrich Haller de Cortalryn, chevalier (Edelknecht) 1423, figurant au livre des fiefs (Lehnbuch) de l'Evêché, établi en 1441, par ordre de l'évêque Frédéric ze Rhein.

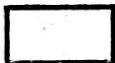
¹ Dans la langue du blason on appelle émaux les différentes couleurs données au champ de l'écu et aux figures qui le chargent. On compte onze émaux principaux soit deux métaux, cinq couleurs et quatre fourrures.

Les métaux sont :

le jaune-or =



le blanc-argent =



Les couleurs sont :

le rouge-gueules =



le bleu-azur =



le vert-sinople =



le noir-sable =



le violet-pourpre =



La règle fondamentale est de ne jamais mettre métal sur métal ou couleurs sur couleurs. Les armoiries de métal sur métal et couleurs sur couleurs sont des exceptions dites « à enquerre » du vieux mot enquérir, qui veut dire rechercher pourquoi on porte tel ou tel blason. L'enquerre intéresse presque toujours de très anciennes armoiries.

Si l'on s'en tenait à la tendance qui veut que l'on rende aux districts jurassiens les armoiries en corrélation avec leur histoire, soit celles des anciens bailliages, on devrait attribuer au district de Courtelary le blason de la famille d'Erguel, mentionnée aux XII^e et XIII^e siècles, avouée de la vallée de la Suze et dont le château se trouvait entre Saint-Imier et Sonvilier. Pour des questions de politique régionale on a préféré reprendre les armes des Compagnet ou Haller (Alart) de Courtelary, cités du XII^e au XVI^e siècle, avec une brisure, le gueules des feuilles devenant sinople.

A part la version du fronton de l'Hôtel de Ville et le vitrail de la salle du Grand Conseil, nous ne connaissons qu'un panneau donnant ces armoiries pour le district, réunies aux armes de Berne et d'Erguel. Il se trouve dans le bureau du président du tribunal de Courtelary et doit dater de 1818-20.

Les autorités de district recommandant la version de gueules à la bande d'argent chargée de trois feuilles de sinople, la commission ne peut que se ranger à cet avis.

Entre temps, certains milieux ergueliens émirent le vœu, parfaitement soutenable, que les armoiries de l'ancien bailliage d'Erguel qui blasonnent de sable à deux pals d'or à la fasce brochant d'argent chargée d'une étoile de gueules soient reprises pour le district.

Du XI^e siècle à 1792, époque de l'annexion de la partie dite Helvétique de l'ancien Evêché de Bâle à la France révolutionnaire, le district de Courtelary actuel, soit la vallée de la Suze, fut dénommé Val d'Erguel, du nom des sires d'Arguel ou Erguel, famille noble originaire des environs de Besançon en Franche-Comté, dont une branche détenait l'avouerie de la Vallée de la Suze aux XI^e et XII^e siècles. Elle avait son château sur le territoire de Sonvilier, entre ce dernier village et Saint-Imier, et portait les armes décrites ci-haut.

Dans leur Armorial de la Franche-Comté, les frères Gauthier donnent comme armes aux Erguel ou Arguel, qu'ils font disparaître au XIV^e siècle, de gueules à une étoile d'or à huit rais (art. 16, p. 2).

Vers la fin du XII^e siècle, l'évêque Humbert de Neuchâtel reprend l'avouerie de cette vallée. Il la fait administrer par son châtelain domicilié au château d'Erguel, qui en sera chassé lors de la Réformation et il ira habiter Courtelary jusqu'en 1792. Partout dans les actes officiels ou autres est employée la désignation : seigneurie ou bailliage d'Erguel (Amt Erguel). Les représentations héraldiques relatives à la contrée portent les armoiries de la famille d'Erguel, telles que nous les décrivons. Au contraire du pays d'Ajoie, de Delémont et sa Vallée, de la Prévôté de Moutier-Grandval, l'Erguel ne possédait pas de bannière particulière. Elle suivait, pour le bas-Erguel, la bannière de Bienne, pour le haut-Erguel celle de la Neuveville. Au XIV^e siècle, cette dernière ville cède son droit à Bienne et dès cette époque tout l'Erguel marche sous la bannière de Bienne. Nous ne

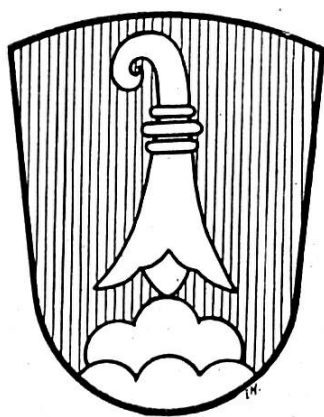
connaissions aucun sceau officiel qui porte les armes d'Erguel. Tous sont chargés d'un saint Imier représenté à mi-corps ou en pied.

La contrée se divisait en Haut-Erguel qui comprenait la Grande Paroisse de Saint-Imier avec Renan, le Moyen-Erguel avec Courtelary, Corgémont, Tramelan, et le Bas-Erguel avec Sonceboz (dépendant de Moutier-Grandval), Péry, Vauffelin, Romont, Plagne (plus Montménil et Perles). Soumis temporellement aux Evêques de Bâle, le Val d'Erguel dépendait au spirituel de l'évêque de Lausanne.

Ce problème des armoiries vallonnaises est assez délicat et difficile à résoudre à la satisfaction de tous ; c'est pourquoi la commission ne peut pas ne pas recevoir cette demande de reprise des armes de l'ancienne seigneurie d'Erguel ; elle ne lui déplaît pas. Cependant elle ne veut pas revenir sur sa proposition première qui tient compte des vœux de la préfecture, conseillée par M. le pasteur Voumard (projet Haller de Courtelary), car, ici, la situation n'est pas pareille à celle de Porrentruy et de Delémont, où l'unanimité règne.

Aussi, par souci d'équité, voulant éviter tout reproche, toute récrimination futurs, la sous-commission demanda que les deux projets, Erguel et Haller de Courtelary, soient présentés en même temps à l'assemblée des maires du district de Courtelary, qui déciderait lequel doit être adopté.

En octobre 1944, M. le préfet a convoqué MM. les maires du district en une assemblée au château de Courtelary, où, en présence des membres de la Commission jurassienne, fut discutée la question des armoiries du district. Au vote final, après une intervention de M. le pasteur Voumard en faveur de celles-ci, la reprise des armoiries aux feuilles de tilleul (Haller) fut décidée par 7 voix contre 4.



Delémont,

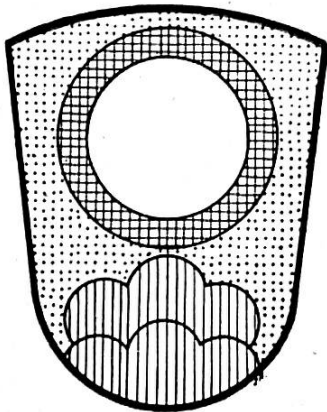
de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même.

Justification :

Les armoiries de la ville de Delémont sont appliquées au district. Sous le régime épiscopal, la ville de Delémont, où résidait le bailli, était le chef-lieu de la seigneurie de ce nom. Le bandelier

(banneret-Venner) de la ville était en même temps banneret de la seigneurie. Les communes de la vallée suivaient la bannière de la ville, portant de *gueules à une crosse sur un mont de six coupeaux d'argent*. On lit dans le répertoire des archives de la ville de 1730 : « *Il n'y a qu'une bannière pour la ville et pour la vallée comme il n'y a qu'une justice.* »

Toutes les pièces soumises à la sous-commission par M. Rais, conservateur du Musée jurassien, sceaux originaux — matrices — du XII^e au XVIII^e siècle, croquis à la plume sur des procès-verbaux de justice 1415, enluminure sur parchemin représentant l'incendie de la ville en 1485, etc., indiquent un mont à six coupeaux d'argent. Voir aussi le rapport établi par M. Rais à la demande du président de l'Association « Pro Jura », M. Riat, maire de Delémont. Ce qui, non seulement justifie notre proposition, mais l'impose pour la fixation des armoiries actuelles du district. Le rapport de M. Rais fait suite au présent exposé.



Franches-Montagnes,

*d'or à un miroir d'argent bordé de
sable sur un mont de six coupeaux
de gueules.*

Justification :

Pour ce district, la sous-commission a repris les armes de l'ancien bailliage des Franches-Montagnes. Ce sont celles de la famille noble de Murival ou de Spiegelberg.

Les sires de Murialx ou Murival (de Spiegelberg), ministériaux des évêques de Bâle, tinrent en fief du XIV^e au XV^e siècle la seigneurie et le château de Murival — castellum de Murialx — situé entre Le Noirmont et Muriaux, sur des rochers abrupts dominant la vallée du Doubs. Au commencement du XV^e siècle, cette famille ayant cédé tous ses droits à l'évêque, va s'établir à Soleure où elle jouera un rôle important. Elle s'éteint en 1541 avec Bartholomé, prévôt de la cathédrale. Les représentations héraldiques concernant ces nobles sont assez nombreuses ; dans les armoriaux, sur des documents, des monuments, nous trouvons des versions avec brisures intéressantes.

le plus souvent la bordure du miroir, rendues nécessaires pour distinguer les diverses branches de la famille. Nous en retiendrons deux, le vitrail de l'église d'Hindelbank, *d'or au miroir d'argent bordé de gueules sur un mont de six coupeaux du même*, et la belle sculpture polychrome du XVI^e siècle dans la chapelle des de Roll, à Ste-Vérène, près de Soleure, qui porte *d'or au miroir d'argent bordé de sable sur un mont de six coupeaux de gueules*. Les armoiries de l'ancien bailliage que nous proposons pour le district en sont une réplique.

Très belles, héraldiquement justes et d'un effet riche, ces armoiries remplaceront avantageusement l'horreur héraldique figurant, avant la rénovation de 1940/44, au fronton de l'Hôtel de ville de Berne et imposée vers 1816/1820 par des personnes ignorant que « métal sur métal ne vault », et beaucoup d'autres choses.

Pour mieux appuyer ses propositions, la sous-commission fait état :

1) du sceau employé par le bailliage. De forme ovale, sur 4 + 3 mm., il porte en sa partie supérieure les armes de la principauté, soit la crosse de gueules sur champ d'argent ; la partie inférieure indique les armes du bailliage, soit d'or au miroir d'argent bordé de sable sur un mont de six coupeaux de gueules, le tout surmonté d'une couronne princière et accompagné de l'inscription « Oberamt Freyenberg. »

2) du coffre des Etats de la Principauté qui date de 1694. Sur son couvercle sont peintes les armoiries des bailliages et des Etats de l'Evêché. Les armes au miroir y représentent les Franches-Montagnes.

3) le calendrier monumental de l'Evêché gravé par les frères Klauber d'Augsburg par ordre et sur les données de la cour épiscopale ; lui aussi indique le miroir. Il existe quelques divergences dans l'exécution, que nous imputons pour le coffre à l'ignorance ou mieux à l'inattention du peintre et pour le calendrier à la manière du graveur de disposer les ombres dans le relief.

Plus près de nous, Aug. Quiquerez, dans son « Armorial de l'ancien Evêché de Bâle » dont le manuscrit est aux archives de Berne, Casimir Folletête, ancien archiviste du Jura, dans les Archives héraldiques suisses de 1895, le chanoine Daucourt dans son « Histoire des Franches-Montagnes » p. 18, G. Amweg dans le D.H.B.S. vol. III, attribuent les mêmes armoiries au bailliage et au district des Franches-Montagnes.

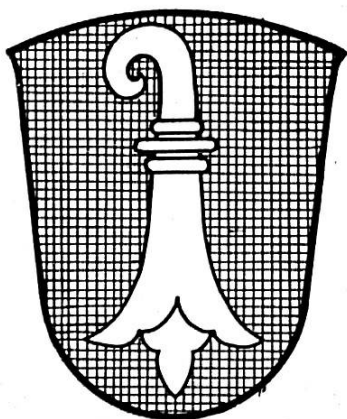
Et dans les temps modernes ne voit-on pas depuis plus de vingt ans dans les décorations des jours de fête, sur les drapeaux et les bannières de nos sociétés de la Montagne, apparaître toujours plus nombreux les écussons arborant fièrement le miroir d'argent bordé de sable sur un champ d'or ?

Aussi bien, la commission jurassienne se trouve-t-elle en excellente compagnie pour demander la reprise des anciennes armoiries du bailliage pour le district des Franches-Montagnes.

Ceci dit, il nous semble que nous manquerions à l'équité en ne mentionnant pas l'étude de M. Beuret-Franz, parue dans les A.H.S. de 1932, qui conclut en prétendant que les armoiries des Franches-Montagnes devraient être *d'argent au sapin arraché au naturel soutenu de trois coupeaux de sinople et accosté de deux étoiles de gueules*. L'auteur appuie sa théorie sur des sceaux de 1633 (avec les étoiles en pointe) et de 1782 (étoiles en chef). Bien qu'ayant pris grand intérêt à cette étude, nous ne pouvons retenir ce projet car ces sceaux, tout en figurant sur des actes officiels, semblent avoir été employés le plus souvent par des notaires, ce qui n'est pas le cas pour celui aux armes des Murival.

De plus, ils sont antérieurs au coffre des Etats, par exemple, qui date de 1694. Or, si le sapin accompagné d'étoiles avait vraiment été l'emblème héraldique de la contrée, c'est lui qui figurerait sur le coffre et non le miroir.

De toutes ces recherches et démarches, la sous-commission sort convaincue que les armoiries blasonnant d'or au miroir d'argent bordé de sable sur un mont de six coupeaux de gueules sont les seules applicables au district des Franches-Montagnes.



Laufon,

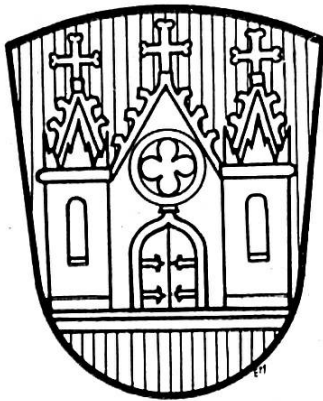
*in schwarz ein silberner Baslerstab,
de sable à la crosse épiscopale de Bâle
d'argent.*

Justification :

Les seigneuries de Zwingen-Laufon, de Pfeffingen, de la Bourg, indépendantes l'une de l'autre sous le régime des Princes-Evêques, furent réunies lors de l'invasion française de 1792 au département du Mont-Terrible, puis à celui du Haut-Rhin. Après 1815 Laufon et sa vallée devinrent une lieutenance du grand bailliage de Delémont. C'est en 1846 seulement que cette contrée fut érigée en district.

Sous le régime épiscopal, la ville de Laufon et chacune des seigneuries avait ses institutions spéciales et sa bannière. Le projet de

combiner ces emblèmes pour en former les armoiries du district n'est guère réalisable, parce que trop lourdes et compliquées ; elles fatigueraient les yeux. D'autre part changer ou inverser les émaux existants n'est pas recommandable non plus. Il faut donc s'en tenir aux armoiries existantes, qui ont leur histoire et donner au district de Laufon les armes de la ville, soit la crosse d'argent sur champ de sable.



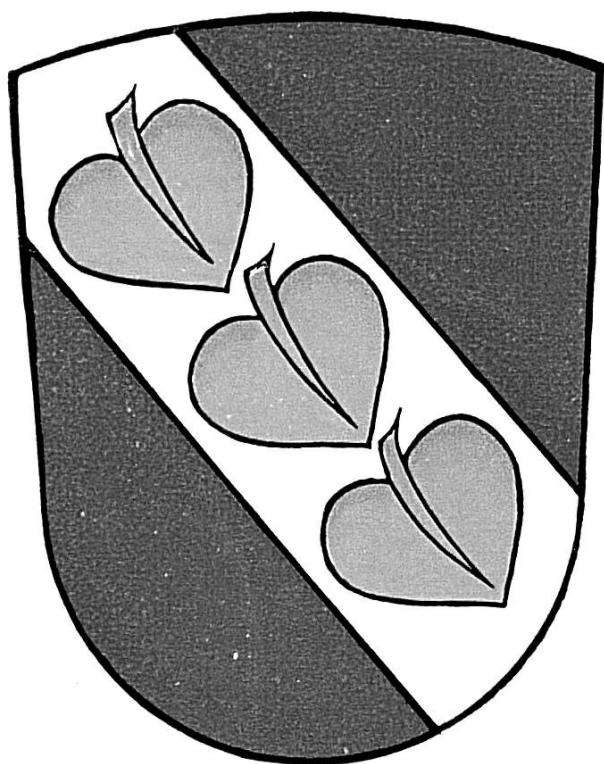
Moutier,

de gueules au moutier d'argent flanqué de deux tours du même.

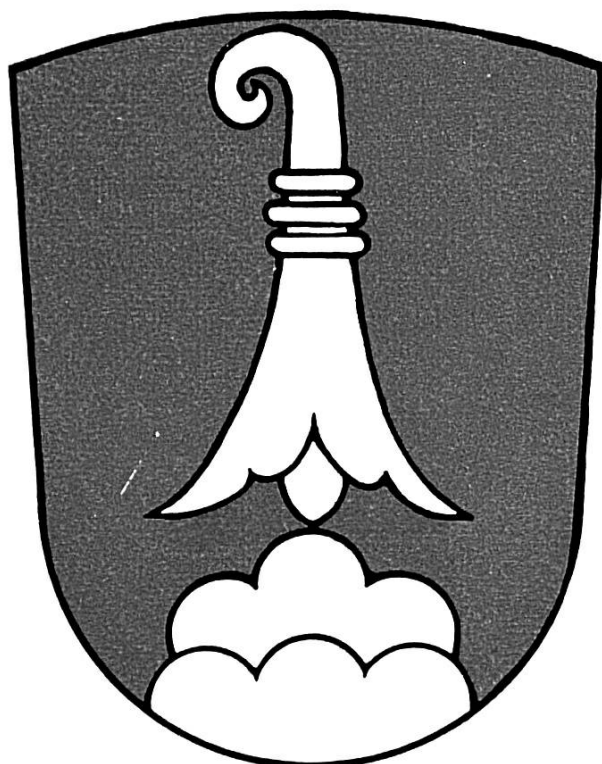
Justification :

La contrée, comprenant la vallée de la Birse jusqu'à Courrendlin et une partie du Val Terbi, appartenait à l'abbaye de St-Germain de Grandval, fondée vers 640. Elle prit le nom de « Prévôté de Moutier-Grandval » vers le XI^e siècle ; elle reçut des lettres de franchises au XV^e siècle, passa des traités de combourgeoisie avec Soleure, Bâle, Berne. Conclue en 1486, la combourgeoisie avec Berne dura jusqu'à l'invasion française de 1797. Par décret de 1816, la Prévôté, réunie à Berne, devint le district de Moutier, avec le village de ce nom comme chef-lieu.

Sous le régime épiscopal, la Prévôté de Moutier-Grandval était administrée par un lieutenant du bailli de Delémont ; elle comprenait sept mairies. La prestation du serment et le renouvellement des franchises se faisaient à Delémont. Elle avait son propre banneret et sa propre bannière aux armes de la Prévôté, soit « de gueules à un moutier d'argent » qu'elle suivait pour le service du prince-évêque. Lorsqu'elle fournissait des troupes à sa puissante combourgeoise (par exemple 600 hommes à Villmergen), ces troupes servaient sous les couleurs de Berne. Les armoiries proposées pour le district sont les mêmes que celles figurant sur la bannière de l'ancienne Prévôté, qui sont aussi celles de la commune de Moutier.



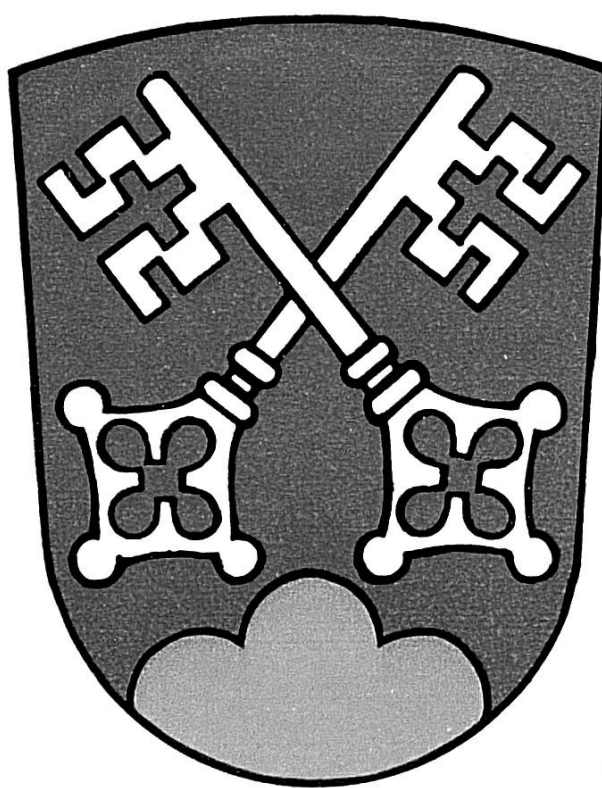
Courtelary



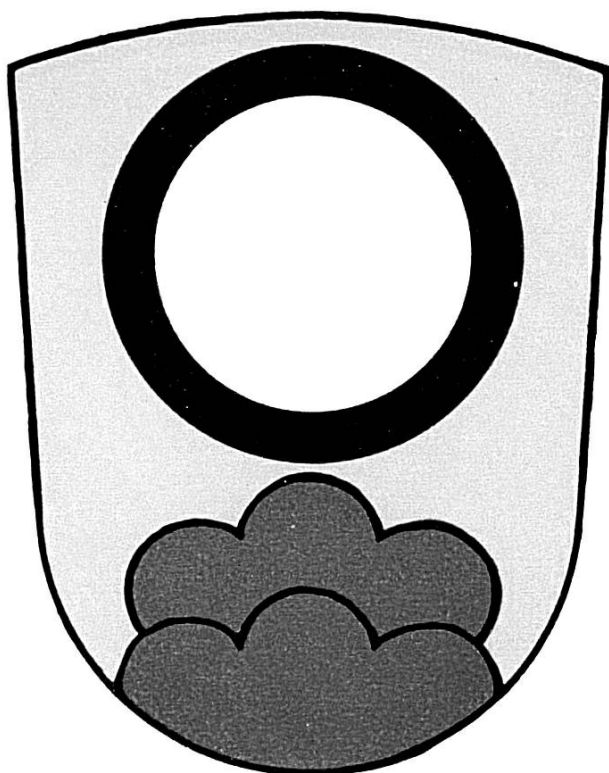
Delémont



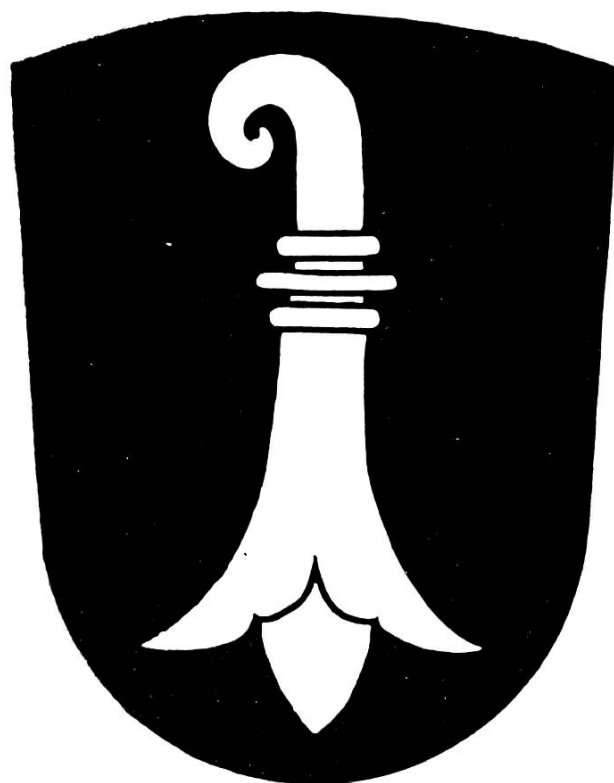
Moutier



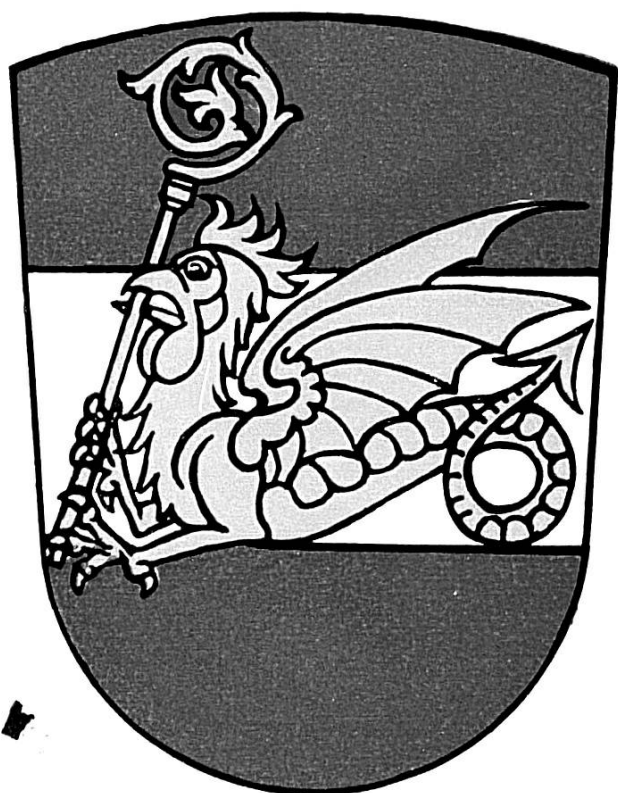
Sâneuveville



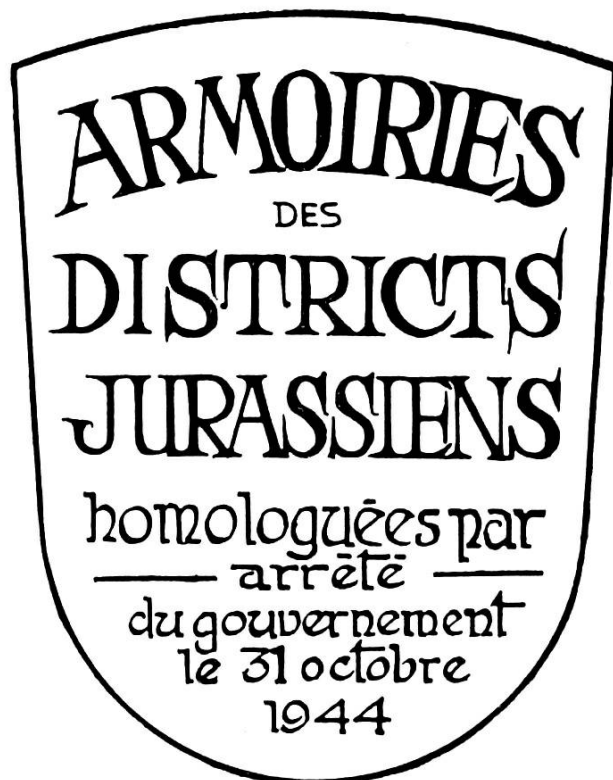
Franches-Montagnes



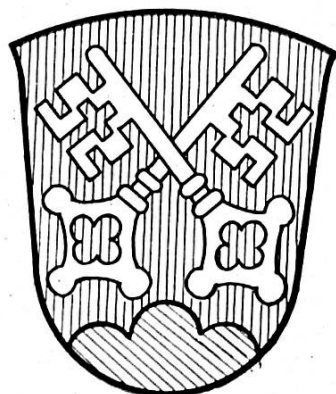
Lausfon



Porrentruy



Em. Mettler
1945.



La Neuveville,

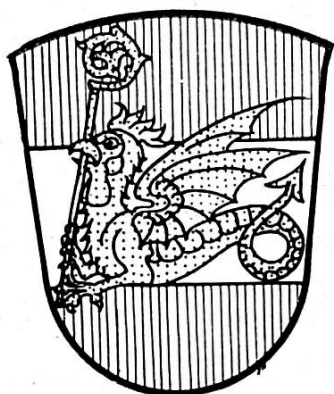
*de gueules à deux clefs d'argent posées
en sautoir sur un mont de trois cou-
peaux de sinople.*

Justification :

Fondée en 1312, La Neuveville possédait les mêmes droits que la ville de Bienne, auxquels vinrent avec les ans s'ajouter d'autres franchises et privilèges, tel, en 1367, le droit de bannière sur la montagne de Diesse que l'évêque Jean de Vienne lui accorda en récompense de sa résistance aux Bernois. A partir de 1372, le châtelain du Schlossberg est maire de la Neuveville, charge confiée jusqu'alors au maire de Bienne. La combourgeoisie avec Berne, la Réforme, etc., restreignirent peu à peu les droits de l'Evêque. Au commencement du XVIII^e siècle, ils se réduisaient au seul droit de bannière exercé par le châtelain du Schlossberg sur les villages de la montagne de Diesse. Par décret du 6 avril 1816, la Neuveville et la montagne de Diesse sont incorporées au district de Cerlier pour former en 1846 un district indépendant.

Le plus vieux monument héraldique connu est un ancien drapeau de 1395, déposé au musée de la Neuveville ; il porte, sur un champ de gueules, une crosse, une hache et une clef d'argent sur trois monts de sable. Ce drapeau aura très probablement servi de base pour l'établissement des armoiries accordées à la ville par l'empereur Maximilien I^{er}, qui, elles aussi, indiquent des monts de sable. Plus tard, d'autres versions, sceaux, bannières, écussons virent le jour, qui montrent des monts de sinople. La bannière de la Neuveville était aussi celle que suivaient les gens de la montagne de Diesse ; il est donc tout naturel qu'elle soit reprise, avec les monts de sinople, pour le district de la Neuveville.

La ville, municipalité et bourgeoisie, aura toute faculté de réintégrer les monts de sable dans ses armes.



Porrentruy,

de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or, tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant du même.

Justification :

L'Ajoie est citée dès le VIII^e siècle. Géographiquement, elle s'étendait alors dans toute la vallée de l'Allaine (Halle). Aujourd'hui, elle comprend, en outre, une partie de l'ancienne Prévôté de Saint-Ursanne (la ville, Montmelon, Montenol, Seleute), l'autre partie ayant été réunie au district des Franches-Montagnes. Elle constitue le district de Porrentruy actuel. Bien que liée historiquement à la ville de Porrentruy, dont les institutions et la bannière d'argent au sanglier de sable différaient des autres parties du pays, l'Ajoie du XIII^e au XV^e siècle comprenait deux mairies, celle de Bure dont la bannière portait le sanglier séquanais et celle d'Ajoie qui avait, sur sa bannière, le basilic mythique du pays (Quiquerez, « Institutions »). La mairie d'Ajoie avait la préséance. Plus tard, le pays se divisa en cinq mairies, Alle, Bure, Chevenez, Cœuve et Courtedoux, qui, bien que possédant leurs emblèmes particuliers, se rangeaient, dans les cérémonies officielles, derrière la bannière de l'Ajoie.

Emporté par le flot révolutionnaire égalitaire, sanglier et basilic disparaissent de 1792 à 1818, année où la commune de Porrentruy fait figurer sur la page-titre de son « Règlement de la ville de Porrentruy 1818 » un nouvel écusson qui est de gueules à la bande d'argent chargée d'un sanglier de sable. C'est le seul document officiel, à notre connaissance, qui indique cette version ; elle disparaîtra d'ailleurs bientôt, faisant place aux anciennes armes de ville. Un drapeau ou plutôt les restes d'un drapeau, propriété du Musée jurassien, que le « Fahnenbuch » de Bruggner attribue à tort à la période révolutionnaire, mais qui fut très probablement confectionné à l'occasion des fêtes de Delémont en 1818, à moins qu'il n'ait été l'emblème des tireurs du pays, donne le même écusson. Le champ a disparu, il ne reste plus que la partie principale, soit le centre en forme de cercle, entouré de l'inscription « Grand bailliage de Porrentruy ». A l'intérieur du cercle, ornés de feuillages, trois écussons posés un et deux. Celui du haut porte les armoiries de l'Ajoie, telles que nous les pro-

posons. Il repose sur les écussons accotés de la ville de Porrentruy, d'après la version du « Règlement de 1818 », et de Saint-Ursanne. Une telle disposition n'est pas due au hasard ; elle montre la préséance de l'Ajoie (district) avec ses trente communes sur la ville et sur Saint-Ursanne avec ses quatre petites communes. A noter que la ville de Porrentruy, devenue chef-lieu de district, a perdu ses privilèges de l'ancien régime et est mise sur le même pied que les autres communes. Cette disposition, donnant la préséance à l'Ajoie, vient tout naturellement appuyer notre thèse du basilic.

Expliquer ce changement de blason opéré après une époque où les passions, les haines furent déchaînées, après vingt-trois ans de joug étranger, semble difficile, même impossible. La ville de Porrentruy a-t-elle voulu rompre avec le passé ou a-t-elle voulu faire revivre sur son blason les couleurs de l'ancien régime ? Ou bien l'artiste chargé du travail a-t-il tout simplement, de lui-même, composé de nouvelles armoiries ? On ne sait. Par contre, avancer qu'il s'agit d'un geste de sympathie envers les nouveaux maîtres du pays est un peu risqué, surtout si l'on a lu les « mémoires » des contemporains. Si tel avait été le cas, on aurait logiquement posé le sanglier sur une *bande d'or* et non d'argent. Malheureusement, les auteurs de cet écusson ne sont plus là pour nous renseigner ; c'est dommage pour eux et pour nous. Cet écu servit très probablement de base pour la rénovation du fronton de l'Hôtel de Ville de Berne en 1821. Nous le pensons d'autant plus que l'exactitude héraldique et historique ne semble pas avoir été, pour les districts jurassiens, le souci primordial du peintre et de ses conseillers ! Nous ajouterons que pas plus à Porrentruy qu'à Berne, on ne trouve trace de décisions des Conseils intéressant l'holomologation de cette version pour le bailliage, puis pour le district. Le vitrail de 1850, qui se trouvait dans la salle du Grand Conseil, n'est autre qu'une réplique des armoiries figurant au fronton du bâtiment. Ici aussi, il semble que l'on n'a pas très approfondi ! On nous dira peut-être qu'aucun député n'a jamais protesté pendant les quelque quatre-vingt dix ans que ce vitrail fut exposé. Nous croyons que les questions historiques et surtout héraldiques — mot barbare pour beaucoup — n'intéressaient pas nos vieilles gens ni les députés de chez nous qui se succédèrent dans la vénérable salle de 1816 à 1900 ! Depuis, les idées ont évolué ! Les Jurassiens dans leur ensemble, les gens de Porrentruy, ceux de Saint-Ursanne, qui se nomment Ajoulots aussi bien que ceux de l'autre côté de « Sur la Croix », ont pris intérêt à l'histoire de leur petite patrie, que de nombreux travaux leur font peu à peu découvrir. Un régionalisme — qui ne préjudicie nullement — leur loyalisme envers le canton de Berne est né. Depuis une quarantaine d'années, plus même, les districts, les villes ont repris leurs anciens emblèmes aux belles couleurs si riches en histoire, que le régime français avait

supprimés. Dans le district de Porrentruy, l'ancienne bannière d'Ajoie, vieille de cinq cents ans, remplace la version sans histoire de 1818. Depuis bientôt quarante ans, elle est de nouveau à l'honneur dans la contrée. Peu à peu, elle réapparut dans les décorations des jours heureux, des manifestations officielles, artistiques, militaires et autres, où les Ajoulots eurent et ont encore l'honneur et surtout le plaisir de recevoir leurs compatriotes d'au-delà les Rangiers. Toujours plus nombreux sont les groupements, les sociétés, les associations, telles l'Association des chanteurs jurassiens, « des chanteurs d'Ajoie », l'Association des tireurs d'Ajoie, des carabiniers, dont Saint-Ursanne fait partie, le Chœur des vieilles chansons, etc., qui fièrement brodent le basilic d'or sur leurs bannières, car dans tout le district, le citadin comme le campagnard, qu'ils viennent de Saint-Ursanne, de Roche-d'Or ou du chef-lieu, est Ajoulot.

La population du district tient à ces armoiries qui sont siennes.

La sous-commission estime que ce serait une erreur politique et surtout une faute psychologique d'imposer à cette population l'écusson de 1818, qui excepté ses 125 ans d'existence n'a aucune base historique, alors que les armoiries proposées, avec leur passé de cinq siècles, sont populaires dans tous les milieux. Ici, et nous appuyons bien sur ce point, au long passé historique que représente ce blason s'ajoute une question de sentiment, d'attachement au petit coin de pays aimé dont il faut tenir compte. Aussi la commission propose-t-elle les armoiries au basilic d'Ajoie pour le district de Porrentruy. Elle le fait en toute confiance en la commission plénière, sachant que celle-ci, faisant preuve d'une belle fraternité cantonale, voudra bien partager ses vues. Elle le fait d'autant plus facilement que M. l'archiviste cantonal de Fischer, son président, dans un rapport du 5 décembre 1942, après avoir reconsidéré les faits, constatait qu'outre certaines raisons historiques, des sentiments très prononcés parlaient en faveur des armoiries au basilic et déclarait en conséquence souscrire au projet.

Le basilic, faussement dénommé « Vouivre » par certains auteurs, apparaît déjà au XIII^e siècle sur la bannière de la mairie d'Ajoie (Quiquerez, « Institutions »).

Dans son armorial de l'ancien Evêché, Quiquerez blasonne d'argent à la fasce d'azur chargée d'un serpent ailé et mariné d'or. L'Abbé Daucourt a repris cette version, confondant le basilic avec la Guivre à tête de loup ou de chien. Le peintre héraldiste Münger, ignorant Wurstisen, commit la même confusion, mais en transformant sur le drapeau du Tir fédéral d'Aarau le basilic en un animal ailé, de sinople, crachant du feu. L'erreur commise par M. le peintre Münger fut signalée par le soussigné à M. Kurz, alors archiviste d'Etat, qui la fit rectifier partiellement. Ce drapeau est aujourd'hui la propriété de

la Municipalité de Porrentruy et sert d'emblème au « Chœur des vieilles chansons ».

Feu M. le Dr. Viatte, médecin à Porrentruy, grand connaisseur de l'histoire du Jura, dans une étude très fouillée des Archives héraldiques suisses de 1916, met les choses au point. Avec preuves, il démontre que les armoiries de l'Ajoie, soit du district de Porrentruy, sont bien telles que nous les décrivons.

Dans l'original de la chronique de Bâle (Baslerchronik) de Wurstisen, établie vers 1580, et conservée aux archives de Bâle, est un dessin à la plume assez sommaire, mais bien lisible, qui donne à la bête mythique de l'Ajoie une tête de coq, le corps d'un serpent ailé et une queue terminée par une tête, soit les caractéristiques du basilic. Les couleurs indiquées par les lettres conventionnelles br. (braun, quelquefois employé pour rouge) pour le champ, w. (weiss) pour la fasce et g. (gold) pour la bête qui est à enquerre sont celles que nous proposons. Cette chronique établie sur l'ordre des princes-évêques prouve l'existence des armoiries d'Ajoie depuis plus de cinq siècles.

Le sceau de la seigneurie ou bailliage d'Ajoie, d'une hauteur de 20 mm. environ, porte l'inscription « Oberamt Elsgau » entourant un écu oval, coupé aux armes de l'Evêché et de l'Ajoie, pareilles à celles proposées. Une belle empreinte de ce sceau sur un acte de 1774 est dans la collection de M. Charles Maillat, géomètre à Porrentruy. Le musée jurassien à Delémont, le musée de l'Ecole cantonale de Porrentruy possèdent chacun un exemplaire des étendards des milices montées du pays d'Ajoie ; ils sont exactement mêmes, portant d'un côté les armes d'Ajoie, comme nous les recommandons, et de l'autre les armes du prince-évêque régnant. Les calendriers monumentaux, gravés par les frères Klauber d'Augsbourg, artistes instruits qui furent plus que de simples graveurs, indiquent aussi la même version.

Plus près de nous, de nombreux drapeaux, bannières et fanions de sociétés jurassiennes bruntrutaines et ajoulotes portent le basilic, entre autres celui de l'Association des tireurs d'Ajoie peint par M. O. von Steiger en collaboration avec M. Mettler. A ce sujet M. Kurz, ancien archiviste, écrivait le 27 septembre 1928 à M. Maillat, géomètre et député, ce qui suit :

« Elle (la bannière des tireurs) correspond à la plus ancienne forme des armoiries de l'Ajoie, telle qu'elle a été établie d'après l'Armorial Wurstisen par M. le Dr. R. Mûnger, l'homme le plus compétent en la matière (?), forme choisie par lui pour trancher définitivement le problème ! »

D'autres indications pourraient encore être apportées, mais la délégation jurassienne estime que ce qui précède suffit à éclairer la religion de ses collègues de la commission plénière. Elle a la certitude que, dans un beau geste de confraternité tenant compte de nos vœux régionaux, ils accepteront sans modifications ses propositions.

Tels étaient les projets présentés par la sous-commission jurassienne ; ils furent adoptés par la commission plénière, sauf ceux concernant Porrentruy et Courtelary. Ici, les avis étant sensiblement partagés dans le district, une consultation des maires s'imposait. Quant à Porrentruy, ensuite d'une certaine opposition au sein de la commission, et pour éviter toutes réclamations et critiques ultérieures, il fut décidé qu'un complément de rapport serait fourni par la sous-commission, apportant si possible de nouveaux arguments, accompagnés de reproductions photographiques des sceaux, documents et autres pièces invoquées et de cartes montrant la formation de l'Ajoie et du district. Ce qui fut fait. Par un heureux hasard, M. Rais se trouvait à cette époque à Porrentruy, occupé au classement des archives ; il entreprit des recherches à la Bourgeoisie et à la Municipalité, qui nous donnèrent des pièces intéressantes, matériel de toute première main, à l'appui de la thèse du basilic. — Le résultat de ses recherches ainsi que des études sur Delémont et l'Erguel forment la deuxième partie du présent exposé. — La commission plénière approuva ce deuxième rapport, qui avec le précédent fut soumis au gouvernement. Et c'est ainsi que dans sa séance du 31 octobre 1944, le Conseil-Exécutif homologuait les blasonnements ci-après pour les districts jurassiens :

1. *Courtelary* : de gueules à la bande d'argent chargée de trois feuilles de tilleul de sinople.
2. *Delémont* : de gueules à la crosse épiscopale de Bâle d'argent sur un mont de six coupeaux du même.
3. *Franches-Montagnes* : d'or à un miroir d'argent bordé de sable sur un mont de six coupeaux de gueules.
4. *Laufon* : in schwarz ein silberner Baslerstab ; de sable à la crosse épiscopale de Bâle d'argent.
5. *Moutier* : de gueules au moutier d'argent flanqué de deux tours du même.
6. *La Neuveville* : de gueules à deux clefs d'argent posées en sautoir sur un mont de trois coupeaux de sinople.
7. *Porrentruy* : de gueules à la fasce d'argent chargée d'un basilic à enquerre d'or tenant en son bec et entre ses pattes une crosse d'évêque brochant du même.

Les armoiries des communes

sont vérifiées du point de vue historique et héraldique, remplacées ou composées au besoin ; le blasonnement définitif en est fixé par la *sous-commission jurassienne* ; ici, elle travaille seule, en toute indépendance. Le résultat est ensuite présenté au gouvernement pour homologation. Elle soumet à chaque commune soit la rectification, devenue nécessaire, des armoiries incertaines ou contraires aux règles héraldiques, soit la création d'armoiries nouvelles. Les blasons ainsi fixés par la sous-commission, acceptés par le conseil ou l'assemblée communale, seront homologués par le Conseil d'Etat et portés dans l'*Armorial des communes* du canton. Cette homologation fixera définitivement les armoiries des communes, tout en leur assurant une protection juridique efficace.

Les armoiries de localités datent probablement du XIII^e siècle, vers le milieu duquel les principales villes libres avaient leur blason déjà formé, même si elles ne le faisaient pas figurer sur leur sceau et au XIV^e siècle la plupart des villes de second et troisième ordre possèdent leurs armoiries. Les villes de chez nous, qui envoyaient des délégués aux assemblées des Etats, eurent de bonne heure lettres de franchises, armoiries, sceaux et bannières. Ainsi Porrentruy, qui reçoit ses lettres de franchises de l'empereur Rodolphe de Habsbourg en 1283, possède un sceau au sanglier saillant — admirable travail de graveur pour l'époque — dès 1285 ; Delémont a des lettres de franchises données par l'évêque Pierre Reich de Reichenstein en 1289 et un sceau du XIII^e siècle aux armes de la ville ; Laufon reçoit le même privilège de Pierre d'Aspelt en 1295, La Neuveville en 1318, de Gérard de Vuippens (le sceau aux armes de la cité est connu en 1338) ; la petite ville de Saint-Ursanne, elle, doit ses franchises à Jean de Münsingen en 1338. Leurs armoiries, leurs sceaux, leurs bannières montreront cinq siècles durant les mêmes emblèmes héraldiques étroitement unis aux destinées de ces cités, pour disparaître en 1792, emportés par le flot révolutionnaire et revenir... plus vivants après la tourmente.

Les Etats de l'Evêché, créés vers la fin du moyen âge, avaient eux aussi, leurs emblèmes héraldiques, soumis à un droit de préséance strict. C'était pour le corps ecclésiastique les armoiries de l'Abbaye de Bellelay, des chapitres de Moutier-Grandval, de Saint-Ursanne, de Saint-Michel à Porrentruy du prévôt d'Istein, pour le Tiers-Etat, celles des villes de Bienne, de la Neuveville, de Porrentruy, de Delémont, de Saint-Ursanne et de Laufon et, pour les bailliages, celles de Zwingen, de Pfeffingen, de Birseck, de l'Ajoie, de la Vallée de

Delémont, de la Prévôté de Moutier-Grandval, des Franches-Montagnes, de Schlingen et de la Bourg.

Quant aux communautés rurales issues des collonges de l'ancien régime, devenues municipalités sous le régime français, puis communes bourgeoises et municipales au cours des différents systèmes politiques bernois qui suivirent la Réunion de 1815 (l'organisation des communes municipales actuelles date de 1832), elles ne possédèrent jamais d'armoiries. Prétendre que la commune bourgeoise ou la commune municipale de X ou Y possède un blason très ancien est une grossière erreur. Les plus vieilles armoiries de nos communes rurales jurassiennes — et d'ailleurs aussi — ne dépassent guère la cinquantaine !

Les premières armoiries communales apparaissent vers 1895-1900. Puisées aux sources les plus diverses, le choix en est souvent curieux, surprenant, et pas toujours du meilleur goût, presque toujours contraire aux règles les plus élémentaires de l'art héraldique. Pour leurs compositions les conseils d'un graveur, d'un imprimeur, voire d'un simple citoyen, ignorant tout du blason, suffisaient. Nous avons vu — le cas n'est pas rare — des communes posséder autant de versions qu'elles ont changé... d'imprimeur ! Le 70 % des armoiries portées actuellement dans les villages du canton sont incertaines tant par leur origine que par leur dessin, presque toujours incorrectes du point de vue héraldique.

Dans notre Jura, les premières armoiries communales parurent en Ajoie vers 1900. Elles ne sont pas, comme on le croit communément, l'œuvre de feu l'Abbé Daucourt, mais bien de Aug. Jaquet, directeur de l'Ecole secondaire des filles et de Paul Bannwart, maître de dessin à l'Ecole cantonale, qui les tirèrent en grande partie de l'armorial de l'Evêché de Bâle de Quiquerez (familles nobles, sobriquets) pour illustrer un « Guide du district de Porrentruy » édité par la maison Xav. Turberg, imprimeur à Porrentruy. Plus tard, la Lithographie A. Frossard en a lancé une nouvelle édition beaucoup mieux présentée et plus complète ! C'est en 1920 seulement qu'a paru l'armorial du Jura de l'Abbé Daucourt. Cette plaquette s'apparenterait mieux à un catalogue qu'à une œuvre vraiment héraldique. Faite sans plan bien établi, elle contient, en des arrangements souvent trop fantaisistes, de bonnes, de moins bonnes et de franchement mauvaises choses. Répandus dans les administrations de nos vallées par des placiers d'imprimeries concurrentes, ces diverses versions sont un grand obstacle au travail de la sous-commission. Il est quasi impossible d'extirper certaines des horreurs qui semblent être entrées dans les mœurs, en particulier dans les endroits où l'on a poussé l'inconséquence jusqu'à les broder sur les bannières des sociétés locales. Aussi la commission prend-elle ce qui est bon, s'efforce de rectifier,

d'adapter où faire se peut, voire proposer de nouvelles armoiries communales.

Le travail de la sous-commission jurassienne est donc de revoir, de corriger les blasons existants, d'en composer suivant le cas. Chaque commune a reçu un croquis du ou des projets établis, accompagnés d'un texte et d'une lettre explicatifs. Un délai d'un mois est imparti aux autorités municipales pour prendre une décision, suivant le mode en usage dans la localité. Cette décision doit figurer au procès-verbal de séance (conseil ou assemblée) ; une copie indiquant la date, l'autorité adoptante, le blasonnement (contenu dans la lettre d'accompagnement) est remis à la commission des armoiries, pour être jointe au dossier de l'Armorial des communes.

Les travaux préparatoires ont montré que, pour le Jura, toutes les communes possédaient des armoiries, basées presque toutes sur l'Armorial du Jura de Daucourt, 1920. Du point de vue héraldique, environ soixante-dix peuvent être considérées comme bonnes, une quarantaine douteuses et le reste inacceptables. Quant aux motifs historiques ou autres justifiant le choix fait, ils sont dans leur majorité de la plus haute fantaisie.

A ce jour, toutes les communes sont en possession des propositions de la commission des armoiries. Après discussion, prise de contact avec les autorités, toutes les communes du district de Porrentruy ont donné leur adhésion, de sorte que les armoiries de l'Ajoie sont aujourd'hui homologuées par le gouvernement. Dans le courant de cet été seront liquidés les blasons communaux des autres districts. Nous espérons voir la partie jurassienne de l'armorial cantonal des communes terminée cette année encore.

Une tâche belle, intéressante, délicate parfois, ardue souvent, a été confiée à la sous-commission jurassienne. Indépendante dans ses travaux, ses propositions, ses décisions, elle l'a prise à cœur et donne tout son effort pour la bien remplir dans l'intérêt du Jura et doter nos communes rurales d'armoiries conformes à son histoire et à ses traditions, et qui par leurs riches couleurs éveilleront chez tous, jeunes et vieux, l'amour du clocher natal et l'attachement au pays.

Em. METTLER,

président de la sous-commission jurassienne
des armoiries cantonales.